

| Date de Convocation | Présents | Dont suppléant(s) | Pouvoir(s) | Absent(s) excusé(s) | Absent(s) |
|---------------------|----------|-------------------|------------|---------------------|-----------|
| 18 décembre 2020 | 8 | 0 | 1 | 2 | 0 |

Vote(s) pour : 9
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 5 janvier 2021

Sous la présidence de Monsieur Julien VICK, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 06 : Avenant n°1 au contrat de vente en gros passé entre le SERM et la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville

Le Comité Syndical,

VU le contrat de vente d'eau en gros (joint en annexe) passé entre La Ville de Thionville, la Ville de Metz et la Société Mosellane des Eaux en date du 6 décembre 2005,

VU le projet d'avenant n°1 à ce contrat, joint en annexe,

DECIDE

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 correspondant ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Président du SERM



Julien VICK